





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-965**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206860-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL RÉGIONAL
TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Jean-louis VINCENT, Monsieur Marc FERAUD , Monsieur Jules SUSINI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL RÉGIONAL TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le dispositif "Territoires engagés pour la nature" a pour objectif d'identifier, accompagner et valoriser les collectivités qui se mobilisent en faveur de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature. Il vise à promouvoir le développement d'actions de préservation et de valorisation de la biodiversité sur 3 ans dans tous les champs de compétences de la collectivité à travers la planification, l'aménagement, la gestion des espaces verts et de nature et la sensibilisation et l'éducation des publics.

Ce dispositif est une initiative conjointe du Ministère de la Transition Ecologique et de Régions de France. C'est une action du plan national "Biodiversité, tous vivants".

Il se décline sous la gouvernance de l'Agence Régionale de la Biodiversité [ARB] qui réunit :

- la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL]
- la Direction interrégionale de l'Office Français de la Biodiversité [OFB]
- l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement [ARBE] qui assure l'animation régionale de ce dispositif.

La Ville d'Aix-en-Provence vient de lancer son Atlas de Biodiversité Communal, elle met en œuvre des actions de gestion différenciée de ses espaces verts, travaille désormais en partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre d'appels à projets « Biodiversité » afin d'intégrer ces enjeux dans le cadre des futurs aménagements réalisés au sein de son Parc Naturel Urbain, végétalise et « désimperméabilise » progressivement ses cours d'écoles et développe en parallèle des actions de sensibilisation au développement durable et à la biodiversité au sein des serres municipales... L'ensemble de ces actions est intégré dans le cadre du volet de transition écologique de son Plan Local de Développement Durable « Aix, c'est dans la Nature », que la Ville souhaite ainsi renforcer.

Forte de ses nouvelles orientations, elle souhaite également par cet engagement bénéficier d'un accompagnement de l'ARBE et de ses partenaires pour le montage de projets et développer de nouvelles connaissances, voire compétences en matière de biodiversité, intégrer le "club des engagés" en Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de bénéficier de ressources, d'outils mutualisés et de partage d'expériences et bénéficier ainsi des pré-requis facilitant certains financements publics.

Cet engagement permettra également, dans le cadre de cette démarche, une reconnaissance nationale, régionale et locale pour 3 ans et profiter d'une meilleure visibilité de ses projets et de partage de bonnes pratiques.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la candidature de la Ville d'Aix en Provence au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature ».

DL.2021-965 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - CANDIDATURE DE LA VILLE AU LABEL RÉGIONAL TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»